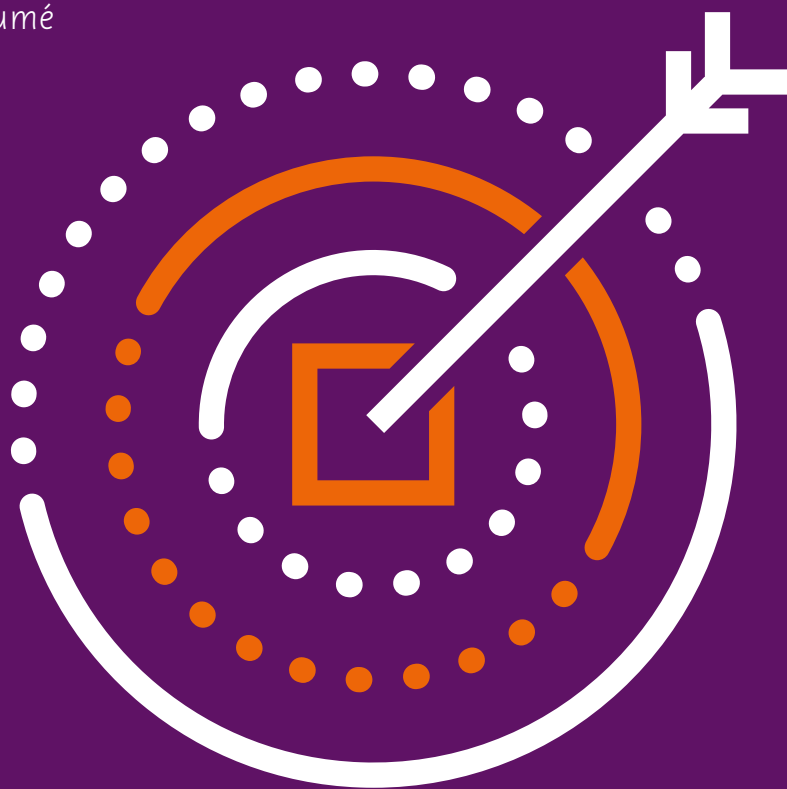


Nos objectifs, engagements, actions

Plan stratégique 2023–2027
en résumé



Ce document a été réalisé en français simplifié, pour être compris de tous.
Il a été relu par des travailleurs en ESAT.





Qu'est-ce que l'Agefiph ?

L'Agefiph ?



C'est l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des professionnels handicapés (Agefiph). Elle a été créée en 1987 pour développer l'emploi des personnes handicapées. L'Agefiph propose des accompagnements et des aides financières aux entreprises et aux personnes handicapées.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés



Depuis 1987, la loi oblige les entreprises privées de 20 salariés et plus à employer 6 % de travailleurs handicapés. Par exemple une entreprise de 100 personnes doit avoir 6 personnes handicapées.

Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés



Chaque année, les entreprises remplissent une déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés. Dans ce document, elles déclarent, par exemple, si :

- Elles emploient des personnes handicapées.
- Elles font travailler des personnes handicapées en Entreprises Adaptées (EA) ou en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).
- Elles accueillent des stagiaires handicapés.
- Elles ont signé un accord avec les syndicats de l'entreprise pour mettre en place des actions pour l'emploi des personnes handicapées.

Comment est financée l'Agefiph ?



Les entreprises privées qui n'agissent pas suffisamment pour l'emploi des personnes handicapées paient une somme d'argent qui sera utilisée par l'Agefiph.

Des aides et services pour les personnes handicapées



L'Agefiph accompagne les personnes handicapées pour choisir un métier, se former, trouver un travail, créer une entreprise. Elle propose aux personnes qui deviennent handicapées ou dont le handicap évolue, des solutions pour conserver et adapter leur emploi : un taxi pour aller au travail, une aide humaine, du matériel.

Des aides et services pour les entreprises



L'Agefiph conseille et accompagne les entreprises pour qu'elles embauchent des personnes handicapées et éviter qu'elles licencient les personnes qui deviennent handicapées ou dont le handicap évolue. L'Agefiph apporte aussi des aides financières aux entreprises pour, par exemple, adapter le travail aux salariés handicapés.

De l'intégration à l'inclusion



Avant, la France encourageait l'intégration des personnes handicapées à l'école, au travail... Aujourd'hui, c'est l'inclusion qui est souhaitée : ce n'est plus les personnes handicapées qui doivent s'adapter mais la société. Ainsi, l'Agefiph soutient les entreprises, les centres de formation pour qu'ils offrent aux personnes handicapées les mêmes services et les mêmes chances à tous au travail.

Plan stratégique



Tous les 5 ans, l'Agefiph rédige un plan stratégique. Elle décide des objectifs à atteindre dans les prochaines années, des actions à mettre en place pour réussir, des chiffres qui permettront de mesurer si des progrès ont été faits.

Mots du Président et du Directeur général





L'Agefiph souhaite construire une société plus juste pour les personnes handicapées. Chacune doit pouvoir trouver un emploi, progresser dans son métier et participer à la vie économique du pays. Le plan stratégique 2023–2027 explique comment nous allons y arriver.



Nous voulons aussi que le nombre de personnes handicapées au chômage diminue. Toutes les personnes handicapées qui veulent et peuvent travailler doivent trouver un emploi. D'ici la fin de l'année 2024, nous voulons que le nombre de personnes handicapées dépasse 4% dans toutes les entreprises.



Nous ferons très attention aux jeunes, aux seniors et aux personnes qui ont un handicap qui ne se voit pas.



Nous accompagnerons les entreprises qui veulent recruter des personnes handicapées. Nous soutiendrons aussi les entreprises qui ont besoin d'aides pour permettre à un salarié devenu handicapé de garder son travail.



Nous travaillerons avec les syndicats, avec la médecine du travail pour éviter que les personnes handicapées perdent leur emploi et pour qu'elles puissent continuer à travailler.



Nos aides seront construites en écoutant les besoins, les avis des personnes handicapées et des entreprises. Elles seront proposées partout en France. Il est important que nos aides soient utiles et permettent aux personnes handicapées de trouver un travail ou de le garder. Nos aides doivent aussi permettre aux entreprises de recruter encore plus de personnes handicapées.



Pendant les cinq prochaines années, nous allons aider encore plus et encore mieux les personnes handicapées et les entreprises. Nous allons construire un monde du travail totalement ouvert aux personnes handicapées. Voilà pourquoi l'Agefiph est créatrice de progrès !



© Hugues-Marie Dudot

Christophe Roth
Président



© Sylviecidia

Didier Eyssartier
Directeur général

Nos engagements pour un monde du travail accessible à tous



Aujourd'hui, plus d'1,1 million de personnes handicapées ont un emploi. C'est la première fois qu'elles sont aussi nombreuses à travailler en France. Pourtant, trouver un emploi ou le garder reste compliqué pour elles.

D'ici à 2027, en s'appuyant sur l'objectif de l'État d'atteindre un emploi pour tous, nous souhaitons que le plus possible de personnes en situation de handicap puissent travailler. Comment réussir cet objectif ?

Faire encore plus



Nous avons déjà mis en place des actions afin que le monde du travail soit plus inclusif pour les personnes handicapées. C'est-à-dire pour qu'il s'adapte et soit accessible à tous. Nous voulons faire plus. Pour cela, partout en France, nous allons partager nos connaissances spécialisées sur le handicap et construire des solutions nouvelles pour :



→ **Permettre** aux personnes de supprimer les obstacles liés à leur handicap dans leur vie professionnelle.



→ **Permettre** aux acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail d'être informés, conseillés et sensibilisés aux différents handicaps et aux solutions.



→ **Permettre** aux entreprises et surtout aux entreprises petites et moyennes d'être conseillées et accompagnées.

Nous allons aussi :



→ **Améliorer** nos services et nos aides financières et les rendre plus faciles à demander.



→ **Participer** à mieux connaître et faire connaître l'emploi des personnes handicapées.

Adapter nos réponses pour aller plus loin

Aujourd'hui, nous vivons des changements :



→ Des métiers dans le bâtiment, la restauration, la santé ont des difficultés à recruter des salariés.



→ La vie professionnelle dure plus longtemps, les salariés vieillissent.



→ Les organisations au travail évoluent avec le télétravail par exemple, cela crée des besoins nouveaux.

L'Agefiph va agir et s'adapter pour répondre à ces changements.

Pour 2023–2027, nous prenons ces 5 engagements :



1. Être plus proche des personnes handicapées, écouter leurs besoins et construire avec elles des services adaptés.



2. Agir au niveau national, régional, départemental en partenariat et en soutien de tous les services de l'emploi.



3. Aller à la rencontre des entreprises, des organismes de formation, des personnes en situation de handicap, des acteurs de l'emploi et de la santé au travail.



4. Simplifier l'accès à nos services.



5. Soutenir des solutions nouvelles pour améliorer nos services.

En bref

4 objectifs principaux



1. Augmenter le nombre de personnes handicapées qui travaillent, en accompagnant les entreprises.



2. Accompagner les différentes étapes de la vie professionnelle, avec tous ceux qui agissent pour l'emploi.



3. Améliorer et faciliter l'accès à nos services.



4. Participer à l'action de l'État, des régions et des départements.

Pour réussir, nous devons :



→ **Organiser**, suivre notre activité et mesurer ses résultats.



→ **Construire** nos actions, les réaliser, les évaluer à partir de l'expérience, du vécu des personnes handicapées, des entreprises.



→ **Inventer**, essayer, proposer de nouvelles solutions.



→ **Accompagner** les professionnels, les partenaires qui travaillent avec l'Agefiph.



Comment avons-nous construit ce plan stratégique ?

Pour décider des objectifs et actions à mettre en place dans les prochaines années, nous avons souhaité la participation de tous.



Nous avons organisé des entretiens, des groupes de travail, des réunions, des ateliers, des rencontres, des enquêtes. Cela a permis des échanges avec l'équipe dirigeante de l'Agefiph, ses salariés, des spécialistes et des partenaires comme Pôle Emploi, l'Assurance maladie, des entreprises... C'est avec les connaissances, les avis et les propositions de tous que nous avons préparé ce plan stratégique 2023–2027.



**Avancez
avec l'Agefiph**